



Numéro de l'acte	2025-110-SPORTSQL
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

QUESTION N° 2025-110

SPORT : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « ETOILE SPORTIVE D'ARQUES VOLLEY-BALL »

RAPPORTEUR :

Monsieur Stéphane FINARD
Adjoint au Maire, Sports

Le conseil municipal,

Le président de l'association « Etoile Sportive d'Arques Volley Ball » a sollicité une demande de subvention exceptionnelle à la municipalité pour une aide financière permettant d'indemniser l'entraîneur de la pré nationale masculine. Cette somme permettra de couvrir les 4 derniers mois de l'année 2025.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'allouer à l'association « Etoile Sportive d'Arques Volley-ball » une subvention exceptionnelle de 1600 €.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : ALLOUE une subvention exceptionnelle calculée comme ci-dessus au profit du « Etoile Sportive d'Arques Volley-ball »

ARTICLE 2 : INSCRIT ces crédits au budget 2025.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	20
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

La secrétaire de séance,
Stéphanie BODDAERT



Fait à ARQUES
Le 29 septembre 2025

Le Maire,
Benoît ROUSSEL

Le administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 1. OCT. 2025 et publication ou
notification le 2 OCT. 2025
Monsieur le Maire

Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025**

Affiché le 02/10/2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 29 septembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 23 septembre Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal :

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT – Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Pour la délibération n°2025-95, Monsieur MERCIER Thierry, Président de Community, n'a pas participé ni au débat ni au vote.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 19 présents
- 6 absents non excusés
- 1 absent excusé avec pouvoir
- 3 absents excusés sans pouvoir

Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD.

Madame Stéphanie BODDAERT est nommée secrétaire de séance.